

18^{ème} Open International de Vandœuvre

19 au 23 décembre 2021

Règlement Intérieur

Préambule COVID-19

Les dispositions suivantes sont prévues pour le 18^{ème} Open International d'Échecs de Vandœuvre :

- Tables de jeu disposées de façon à respecter une distanciation.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique partout.
- Les personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 doivent en informer l'organisateur et quitter sans délai l'enceinte du tournoi.
- Aération et désinfection de la salle de jeu entre les rondes.
- La nourriture n'est pas acceptée dans les salles de jeu (boissons uniquement).
- Chaque participant doit fournir un email ou téléphone lors de l'inscription.
- Port du masque obligatoire pour tous les joueurs, et le staff organisation et arbitrage.
- Les joueurs âgés de plus de 12 ans et 2 mois doivent présenter leur Pass Sanitaire valide avant le début de la ronde chaque matin. Les contrôles seront effectués à l'entrée par des agents de sécurité du Parc des Sport de Vandœuvre. A défaut, le joueur ne peut pas jouer la ronde en question et son adversaire gagne par forfait.
- Pas de traditionnelle poignée de mains, ni en début ni en fin de partie.
- Les joueurs renoncent à analyser leurs parties dans les salles de jeu.
- Le responsable COVID-19 est Gérard SIMON, président du club organisateur.

État de la situation au 19 décembre 2021. Ces dispositions pourront être modifiées en fonction des décisions ministérielles ou fédérales.

Article 1 : Organisation

Le club Vandœuvre-Echecs organise son 18^{ème} Open International d'Échecs, du 19 au 23 décembre 2021, au Parc des Sports, rue de Gembloux, 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY.

L'Open se déroule en 3 tournois (A, B, C) homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n°53600, 53601 et 53602, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées pour le Elo FIDE de janvier 2022. Sont autorisés à participer tous les joueurs licenciés A à la Fédération Française des Échecs ainsi que tous les joueurs licenciés dans une autre Fédération nationale affiliée à la FIDE.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un joueur.

La répartition des joueurs dans les trois tournois se fait de la manière suivante :

- Tournoi A : joueurs ayant un classement Elo supérieur ou égal à 1900
- Tournoi B : joueurs ayant un classement Elo compris entre 1300 et 1999
- Tournoi C : joueurs ayant un classement Elo strictement inférieur à 1600 (tournoi de 8 rondes sur 3 jours, du 21 au 23 décembre)

Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1^{er} décembre 2021. Les joueurs classés dans les tranches qui se chevauchent font le choix de leur tournoi. Aucune dérogation n'est possible.

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

L'open est composé d'un quatrième tournoi « D », non-homologué, réservé à tous les joueurs débutants, non-classés, licenciés ou non. L'inscription est gratuite. L'organisateur offrira la licence B de la FFE aux participants non-licenciés. Le tournoi se déroulera en parties rapides, jeudi 23 décembre, de 10h (inscription sur place avant 10h) à 14h.

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88^{ème} Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1^{er} janvier 2018).

Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois.

Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.6) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs ayant pointé sur place avant midi.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de :

- 90 min + 30s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans les tournois A et B.
- 50 min + 10s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans le tournoi C.
- 15 min KO par joueur dans le tournoi D.

Article 4 : Horaires et Forfaits

Tournois A et B

Pointage le dimanche 19 décembre 2021 avant midi.

- Ronde 1 : 19/12 à 12h30
- Ronde 2 : 19/12 à 17h30
- Ronde 3 : 20/12 à 10h00
- Ronde 4 : 20/12 à 16h00
- Ronde 5 : 21/12 à 10h00
- Ronde 6 : 21/12 à 16h00
- Ronde 7 : 22/12 à 10h00
- Ronde 8 : 22/12 à 16h00
- Ronde 9 : 23/12 à 9h30

Tournoi C

Pointage le mardi 21 décembre 2021 avant midi.

- Ronde 1 : 21/12 à 12h30
- Ronde 2 : 21/12 à 15h00
- Ronde 3 : 21/12 à 17h30
- Ronde 4 : 22/12 à 10h30
- Ronde 5 : 22/12 à 14h00
- Ronde 6 : 22/12 à 16h30
- Ronde 7 : 23/12 à 9h30
- Ronde 8 : 23/12 à 12h00

Tournoi D : de 10h à 14h jeudi 23 décembre 2021.

Remise des prix commune pour les 4 tournois : le jeudi 23 décembre 2021 vers 15h30.

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les feuilles de partie signées à l'arbitre de son tournoi. Les résultats pourront être inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la DNA FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 5 : Droits d'inscription et Prix

Tournoi A et B (gratuit pour les GMI, GMf, MI, MIf):

- Adultes 56€ (66€ à partir du 01/12/21).
- Jeunes 28€ (33€ à partir du 01/12/21).

Tournoi C :

- Adultes 40€ (50€ à partir du 01/12/21)
- Jeunes 20€ (25€ à partir du 01/12/21).

Tournoi D : Gratuit.

Le paiement de l'inscription doit être effectué par virement ou chèque avant le tournoi. L'organisateur est libre d'accepter ou de refuser au pointage tout joueur non inscrit.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 5.

Tous les prix sont attribués à la place réelle (pas de partage).

Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

Article 6 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0pt). Le système de départage utilisé sera tiré au sort par les arbitres immédiatement après la dernière partie de la dernière ronde, et ce parmi les trois combinaisons suivantes :

- Buchholz Tronqué 2 (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires) puis Performance
- Cumulatif puis Performance
- Kashdan (victoire à 4 pts, nulle à 2 pts et défaite à 1 pt) puis Performance

Article 7 : Nulles par consentement mutuel

Les nulles par consentement mutuel sont interdites dans tous les tournois. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par un double forfait (F-F). **Les joueurs sont tenus de faire appel à un arbitre afin de faire valider devant l'échiquier les autres nulles (pat, position morte, triple répétition de position, règle des 50 coups).**

Article 8 : Le Bye

Tout joueur des tournois A, B ou C pourra prendre deux « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à **2 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 9 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. **Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire sera déclaré gagnant.**

Article 10 : Conduite des joueurs

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants (joueurs et spectateurs).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Il est formellement interdit à tout joueur de stationner dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout joueur peut cependant la traverser sans s'y attarder pour aller à la buvette.
- Prière est faite aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (AFE1 / Arbitre Internationale).

Arbitres adjoints : Jordan AKREMANN (AFO2), Valentin BATTISTELLA (AFO2), Anastasia SAVINA (AFO2).

Numéro de téléphone de l'arbitre principale Loriane LEBRET : 06.33.75.23.01

Article 12 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois A et B. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisateur (Gérard Simon, président de Vandœuvre-Échecs) et comprend nécessairement l'un des arbitres ainsi que trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 13 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 14 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et les parties des premiers échiquiers seront filmées et retransmises en direct ou en différé sur le site internet et les comptes réseaux sociaux du club. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

Article 15 : Responsable sécurité

Le responsable sécurité/médical est le président de Vandoeuvre-Echecs, Gérard Simon.

L'organisateur

L'arbitre principale